



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le trente novembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES** : MM. Alain BOUCHECAREILH, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE.

-----  
**OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTUREL A MOURENX – LOTS 04, 07, 08A, 09, 10, 11, 12, 13 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 23 janvier 2013, dont les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 01 VRD : entreprise **Laffitte Frères** pour un montant de 197 548 euros HT ;
- Lot 02A Fondations spéciales : entreprise **Soletanche Bachy Pieux**, pour un montant de 421 600 € HT ;
- Lot n°02B Gros œuvre : **Société GTM Faure Silva** pour un montant de 3 302 750,28 € HT ;
- Lot 03 Etanchéité : **Société Pyrénéenne d'étanchéité** pour un montant de 193 024,50 € HT ;
- Lot 04 Menuiseries aluminium extérieures et intérieures : entreprise **Coveris** pour un montant de 1 304 883,64 euros HT ;
- Lot 05 Bardage : société **Sylvéa** pour un montant de 295 618,23 € HT ;
- Lot 06 Charpente métallique – serrurerie – métallerie : Société **CMA Constructions** pour un montant de 229 188,00 € HT ;
- Lot 07 Menuiserie bois : entreprise **Martech** pour un montant de 238 281,00 € HT ;
- Lot 08A Plâtrerie – cloisonnements : Société **Loustau** pour un montant de 220 478,59 € HT ;
- Lot 08B Faux-plafonds: Société **Oliveira Rogel** pour un montant de 413 481,29 € HT ;
- Lot 09 : Revêtement de sols souples – sols durs et faïence : entreprise **Duffau** pour un montant de 157 376 € HT ;
- Lot 10 : Peinture - signalétique : entreprise **Restoyburu** pour un montant de 121 141,80 € HT ;
- Lot 11 : Electricité courants forts - courants faibles : entreprise **Electricité industrielle JP Fauché** pour un montant de 599 387,14 euros HT ;
- Lot 12 : Plomberie – CVC - Chauffage : entreprise **Cégélec** pour un montant de 795 000 € HT ;
- Lot 13 : Ascenseurs : entreprise **Iumana** pour un montant de 71 500 € HT ;
- Lot 14 : Espaces verts et plantations : entreprise **L'Ami des jardins** pour un montant de 44 304,25 euros HT.

## **Le lot 04 Menuiseries aluminium extérieures et intérieures**

### **Avenant n° 3 au marché de COVERIS**

Le lot 04 Menuiseries aluminium extérieures et intérieures a été attribué puis notifié à la société COVERIS le 4 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 1 304 833,64 € HT.

Un premier avenant a été passé le 20 février 2015 pour un montant de - 10 732,98 € HT. Ce premier avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant a été passé le 3 juillet 2015 pour un montant de - 3 480 € HT. Ce second avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 22 à 25 mois.

Dans le cadre du déroulement du chantier, il a été demandé à l'entreprise d'intervenir en lieu et place de GTM pour la réalisation des parties hautes des murs rideau :

- Devis n°14-263 (17/11/14) : Fourniture et pose de support métallique en partie haute des MR 29 545 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 4 :  
Montant de l'avenant n° 3 :

- Montant HT : 29 545 €
- Montant TTC : 35 454 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,264 %
- % cumulé des avenants : 1,175 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 1 320 165,66 € en valeur Mo marché initial.

## **Le lot 07 Menuiseries intérieures**

### **Avenant n° 3 au marché de MARTECH**

Le lot 07 Menuiseries intérieures a été attribué puis notifié à la société MARTECH le 06 novembre 2013 pour un montant forfaitaire de 208 350 € HT.

Un premier avenant a été passé le 26/02/2015 pour un montant de 7 009 € HT. Ce premier avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant a été passé le 3 juillet 2015 pour un montant de 6 606 € HT. Ce second avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois.

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°0804-2 (13/09/15) : Création meuble espace accueil + 1 820 € HT
- Devis n°0744 (01/08/15) : Modification CF gaines techniques + 1 393 € HT
- Devis n°0513 (18/05/15) : Réduction 3 vantaux sanitaires sous-sols + 889 € HT
- Devis n°1017 (12/10/15) : Plinthes supplémentaires déambulatoire + 450 € HT
- Devis n°1125 (13/11/15) : Serrures sur vestiaires sous-sol + 297 €

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 7 :  
Montant de l'avenant n° 3 :

- Montant HT : 4 849 € HT
- Montant TTC : 5 818,80 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,327 %
- % cumulé des avenants : 8,862 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 226 814,00 € en valeur Mo marché initial.

## **Le lot 08A Plâtrerie - Cloisonnement**

### **Avenant n° 3 au marché de LOUSTAU**

Le lot 08A Plâtrerie - Cloisonnement a été attribué puis notifié à la société LOUSTAU le 25 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 220 478,59 € HT.

Un premier avenant a été passé le 26/02/2015 pour un montant de 5 362,32 € HT.  
Ce premier avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant a été passé le 3 juillet 2015 pour un montant de 20 481,98 € HT.

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°D15106 (08/10/15) : Isolation MO du vide derrière le doublage bois local GAL + 2 732,75 € HT
- Devis n°D15117 (10/11/15) : Caisson CF 2h raccord ZAG + 1 400 € HT
- Devis n°D15075 (01/07/15) : Supports bois pour HP et luminaires + 420 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 08A :

Montant de l'avenant n° 3 :

- Montant HT : 4 552,75 €
- Montant TTC : 5 463,30 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,06 %
- % cumulé des avenants : 13,78 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 250.875,64 € en valeur Mo marché initial.

### **Le lot 09 Revêtements de sols souples – sols durs et faïences**

#### **Avenant n° 3 au marché de DUFFAU**

Le lot 09 Revêtements de sols souples – sols durs et faïences a été attribué puis notifié à la société DUFFAU le 2 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 157 376,25 € HT.

Un premier avenant a été passé le 26/02/2015 pour un montant de 3 390,20 € HT.

Ce premier avenant a prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant a été passé le 3 juillet 2015 pour un montant de 1 341,39 € HT.

Ce second avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 22 à 25 mois suite à des retards dans la réalisation de certains travaux d'entreprises (chape sur plancher chauffant notamment).

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°15 203.04N partiel (16/10/15) : Plinthes Supplémentaires + 3 720 € HT
- Devis n°15 174.04N (16/09/15) : Carrelage cuisine en sous-sol + 7 664 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 09 Revêtements de sols souples – sols durs et faïences :

Montant de l'avenant n° 3 :

- Montant HT : 11 384,00 €
- Montant TTC : 13 660,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,234 %
- % cumulé des avenants : 10,240 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 173 491,84 € en valeur Mo marché initial.

### **Le lot 10 Peinture - Signalétique**

#### **Avenant n° 3 au marché de RESTOYBURU**

Le lot 10 Peinture – Signalétique a été attribué puis notifié à la société RESTOYBURU le 4 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 121 141,80 € HT.

Un premier avenant passé le 26/02/2015 a prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant a été passé le 3 juillet 2015 pour un montant de 712,50 € HT.

Ce second avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 22 à 25 mois suite à des retards dans la réalisation de certains travaux d'entreprises (chape sur plancher chauffant notamment).

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°D1510003624 (09/10/15) : Vitrification des marches bois escalier central 1 614 € HT
- Devis n°D1506003461 (11/06/15) : Mise en peinture du plafond du CCSTI 440 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 10 :

- Montant HT : 2 054 €
- Montant TTC : 2 464,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,695 %
- % cumulé des avenants : 2,283 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 123 908,30 € en valeur Mo marché initial.

### **Lot n° 11 : Electricité**

#### **Avenant n° 2 au marché de FAUCHE**

Le lot 11 Electricité a été attribué puis notifié à la société FAUCHE le 4 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 599 387,14 € HT.

Un premier avenant pour ce lot 11 a été passé le 4 mars 2015 a prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant pour ce lot n° 11 a été proposé (CAO du 15/06/2015) d'un montant de 27 421,78 € HT sans prolongation de délai. L'entreprise a refusé de signer cet avenant. Un ordre de service a été fait pour son exécution.

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Fourniture et pose 4 boitiers de sol  
Devis n°0241355/00 : 3 398,46 € HT
- Rajout disjoncteur pompe relevage depuis TGS  
Devis n°0240865/00 : 2 497,92 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 11 :

Montant de l'avenant N° 2 :

- Montant HT : 5 896,38 €
- Montant TTC : 7 075,65 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,984 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 605 283,52 € en valeur Mo marché initial.

### **Lot n° 12 : Plomberie - CVC - chauffage**

#### **Avenant n° 4 au marché de CEGELEC**

Le lot 12 plomberie - CVC - chauffage a été attribué puis notifié à la société CEGELEC le 4 juin 2013 pour un montant forfaitaire de 795 000 € HT.

Un premier avenant pour ce lot 12 a été passé le 05 novembre 2014 d'un montant de 76 500 € HT (pris en charge par assurance ECCTA).

Un deuxième avenant pour ce lot n° 12 a été passé le 26 février 2015 d'un montant de 23 247, 45 € HT. Ce second avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un troisième avenant pour ce lot n° 12 a été passé le 3 juillet 2015 d'un montant de 20.430,82 € HT. Ce troisième avenant a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 22 à 25 mois suite à des retards dans la réalisation de certains travaux d'entreprises (chape sur plancher chauffant notamment).

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°20151009 (09/10/15) : Mise en place d'un CCF sur VB chaufferie + 1 700 € HT
- Devis n°20151009 (09/10/15) : Reprise EF vidoir et robinets + 290,00 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 12 :

Montant de l'avenant N° 4 :

- Montant HT : 1 990 € HT
- Montant TTC : 2 388 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,25 %
- % cumulé des avenants : 15,367 % soit **5,744 %** hors avenant n° 1 (pris en charge par ECCTA)

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 917 168,27 € en valeur Mo marché initial.

### Lot n° 13 : Ascenseurs

#### Avenant n° 3 au marché de IUMANA

Le lot 13 Ascenseurs a été attribué puis notifié à la société IUMANA le 4 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 71 500 € HT.

Un premier avenant passé le 26/02/2015 a prolongé les délais de 3 mois, de 19 à 22 mois suite à des erreurs et retards constatés dans l'établissement des plans d'exécution de Gros Œuvre (à la charge de la Maîtrise d'œuvre).

Un deuxième avenant passé le 3 juillet 2015 a aussi prolongé les délais de 3 mois, de 22 à 25 mois suite à des retards dans la réalisation de certains travaux d'entreprises (chape sur plancher chauffant notamment).

Dans le cadre du déroulement du chantier, différentes modifications sont envisagées :

- Devis n°S10-241 (05/11/15) : Mise en place de quatre contacts à clé en palier - ascenseur + 540 € HT

Ces modifications entraînent une plus-value sur le montant du marché du lot n° 13 :

Montant de l'avenant N° 3 :

- Montant HT : 540 €
- Montant TTC : 648 €
- % d'écart introduit par l'avenant N° 3 : 0,755 %
- % cumulé des avenants : 0,755 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 72 040 € en valeur Mo marché initial.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les avenants aux lots n° 04, 07, 08A, 09, 10, 11, 12, 13,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/12/2015